

COVID-19 et dette publique, ça risque de faire mal, sauf si ...

Analyse synthétique et 8 propositions

Table des matières

- 1 Une crise sans précédent qui vient s'ajouter à d'autres crises
- 2 L'austérité et le dogme de la dette publique ont aggravé la crise sanitaire
- 3 Les mesures prises en Belgique
 - 3.1 Des mesures sanitaires tardives et insuffisantes
 - 3.2 Des mesures sociales insuffisantes ou incohérentes
 - 3.3 Mesures en faveur des entreprises : à surveiller de près
 - 3.4 Des mesures démocratiques inquiétantes, le cas des pouvoirs spéciaux
- 4 Les mesures prises au niveau européen
 - 4.1 Le plan d'aide de 750 milliards de la BCE : un plan taillé pour les banques
 - 4.2 Le plan d'aide de 540 milliards de l'Union européenne : un plan limité et flou
- 5 Un déficit de 35 milliards et une dette qui passe de 99 % à 115 % du PIB, minimum
- 6 Qui va payer ? Va-t-on nous rejouer le mauvais scénario de 2008 ?
- 7 Un autre scénario est possible et nécessaire. 8 propositions
 - 7.1 Instaurer un moratoire sur le paiement des intérêts de la dette
 - 7.2 Réaliser un audit de la dette et annuler les dettes illégales et illégitimes
 - 7.3 Imposer aux créanciers une restructuration de la dette
 - 7.4 Dégager de nouvelles ressources sans s'endetter
 - 7.5 S'endetter mais pas n'importe comment et à n'importe quelles conditions
 - 7.6 Permettre à la BCE de prêter directement aux Etats et d'annuler les dettes publiques qu'elle détient.
 - 7.7 Passer des paroles aux actes : annulation immédiate et inconditionnelle de la dette des pays du Sud
 - 7.8 Combiner ces mesures avec d'autres mesures fortes

1 Une crise sans précédent qui vient s'ajouter à d'autres crises

Le monde vit une crise sanitaire majeure avec des répercussions sociales, économiques et financières d'une ampleur inédite. Une partie importante de l'appareil productif mondial est à l'arrêt. Les marchés boursiers font les montagnes russes : après un grand plongeon fin du premier trimestre (environ 35 % de perte), les bourses sont remontées au cours du mois d'avril (environ 20 %), tout cela reste très chaotique et, surtout, totalement déconnecté de l'économie réelle.

En Belgique, plus de 1 million de travailleuses et travailleurs se sont retrouvés au chômage temporaire et plus de 300.000 indépendant.e.s ont demandé à bénéficier du « droit passerelle ».

Cette crise sanitaire et économique, d'une ampleur inédite, ne doit pas nous faire oublier les deux urgences qui étaient là avant la crise : l'urgence sociale (mal logement, précarité, inégalités, discriminations de genre...) et l'urgence écologique (dérèglement du climat, déforestation, pollution des sols et de l'air, disparition massive d'espèces...).

2 L'austérité et le dogme de la dette publique ont aggravé la crise sanitaire

La situation dramatique dans laquelle nous sommes où nos soignants manquent cruellement de matériel et où nos hôpitaux risquent l'engorgement ne sort pas de nulle part. Elle est la conséquence directe des politiques désastreuses d'austérité qui ont affaibli notre système public de santé, nos services publics et notre sécurité sociale.

Rappelons qu'entre 2011 et 2018, la Commission européenne a recommandé à 63 reprises aux Etats membres de l'Union européenne de privatiser certains pans du secteur de la santé ou de réduire les dépenses publiques en matière de santé.

En Belgique, sur la période 2012-2018, les deux gouvernements fédéraux successifs ont réalisé des coupes pour plus de 20 milliards dans la sécurité sociale et les services publics, dont plus de 9 milliards uniquement dans les soins de santé. Le nombre de lits est passé de plus de 90.000 en 1985 à moins de 70.000 trente ans plus tard. Sans oublier que le gouvernement a procédé à la destruction d'un stock stratégique de 6 millions de masques de protection de type FFP2 mais, par souci d'économie budgétaire, a décidé de ne pas renouveler le stock...

3 Les mesures prises en Belgique

3.1 Des mesures sanitaires tardives et insuffisantes

Fin février, 4 mois après l'apparition du virus en Chine, alors que l'Italie décidait de confiner plusieurs villes du nord et que plusieurs pays avaient commencé à interdire les grands rassemblements, la Belgique tardait à réagir. Le 28 février, notre ministre de la Santé publique qualifie encore les médecins alertant sur le Covid-19 de « drama queens ». Le 12 mars 2020, l'OMS décrétait l'état de pandémie. Et d'un coup, le confinement a été décrété. Les écoles, les bars, les restaurants... ont été fermés.

Même s'il a été décidé trop tard, ce confinement a sans doute été la bonne décision. Cependant, il apparaît de plus en plus clairement que pour venir à bout de la pandémie, nous aurons besoin d'investir massivement dans la santé et de multiplier le nombre de tests. Or, là aussi, le mouvement est beaucoup trop lent. La Belgique ne peut pas réaliser suffisamment de tests par semaine.

Ajoutons un élément : sous la pression des fédérations patronales et contre toute logique sanitaire, beaucoup de travailleur.euse.s sont obligé.e.s de se rendre au travail pour faire tourner des secteurs non essentiels et dans des conditions ne respectant pas les critères de base permettant de les protéger du virus (85 % des entreprises contrôlées ne respectent pas la « distanciation sociale » !). Tout simplement inacceptable.

3.2 Des mesures sociales insuffisantes ou incohérentes

Afin de faire face à la perte de revenus enregistrée par plus de 1 million de travailleuses et travailleurs et près de 300.000 indépendant.e.s, le gouvernement a pris toute une série de mesures pour leur venir en aide. Certaines mesures vont dans le bon sens (comme par exemple la suspension de la dégressivité des allocations de chômage ou la prolongation de la période du droit aux allocations d'insertion). Par contre, d'autres mesures comportent de grandes faiblesses, voire des incohérences. Citons 3 exemples.

L'aide aux indépendants. Le gouvernement wallon a décidé de fournir une aide de 5.000 euros pour compenser les pertes liées à l'arrêt de leur activité. Mais de nombreux indépendants ne peuvent prétendre à cette aide, comme par exemple les métiers de la construction, les psychologues ou les kinés, les garagistes, les indépendants liés au monde du sport, de la culture ou des loisirs, etc. Selon l'UCM, sur 306.000 indépendants enregistrés en Wallonie, 100.000 ne peuvent prétendre au forfait de 5.000 euros libéré par le gouvernement wallon. Or, ils sont tout aussi touchés que les autres.

Le report des remboursements hypothécaires. Le 22 mars 2020, un accord a été signé entre la Banque nationale de Belgique, le ministère des Finances et les banques privées, prévoyant la possibilité de report de paiement jusqu'à 6 mois sans imputation de frais. Permettre à certaines personnes (possédant moins de 25.000 euros d'épargne) de reporter le paiement de leur remboursement hypothécaire est positif. Par contre, cet accord ne concerne pas les crédits à la consommation, qui ont les taux les plus élevés et qui touchent les emprunteur.euse.s les plus précarisé.e.s. De plus, cette mesure n'est prévue que pour les personnes qui ne connaissaient pas de problème avant la crise. Donc, pour celles et ceux qui avaient déjà des problèmes de paiement, c'est non.

Les étudiants sont laissés à leur précarité. La situation économique des étudiants s'est fortement dégradée ces dernières années. Les étudiants sont nombreux à dépendre d'un job (ou deux) pour nouer les deux bouts. Or, jusqu'à présent, les étudiants n'ont toujours pas droit au chômage temporaire exceptionnel.

3.3 Mesures en faveur des entreprises : à surveiller de près

L'Etat fédéral vient de mettre sur la table 50 milliards d'euros de garantie sur les crédits accordés par les banques aux entreprises. Concrètement, cela signifie que si une entreprise emprunte et tombe en faillite, ce sera à l'Etat de mettre la main à la poche et de rembourser les banques (qui assumeront un peu plus de 20 % de la perte). Or, cette situation risque d'arriver, surtout si la récession s'approfondit. Le dernier communiqué de la BNB ne dit pas autre chose : « une cascade d'entreprises risque de ne plus pouvoir rembourser leurs emprunts à mesure que la récession s'aggrave. ».

Il faut également ajouter les mesures qui sont prises, à la demande des entreprises, afin d'augmenter la flexibilité du travail. Citons la défiscalisation des heures supplémentaires et la suppression du plafond de ces heures supplémentaires. Cette décision va affaiblir encore un peu plus la sécurité sociale.

3.4 Des mesures démocratiques inquiétantes, le cas des pouvoirs spéciaux

Le 26 mars 2020, la Chambre accordait les pouvoirs spéciaux au gouvernement Wilmès, lui permettant de prendre toute une série de mesures sans passer par le parlement. Si la situation d'urgence peut plaider pour l'utilisation de tous les moyens possibles pour agir de manière rapide et ciblée, cela pose aussi toute une série de problèmes et de questions, dont les suivantes.

- La liste des pouvoirs accordés est définie de manière négative et non positive, c'est-à-dire que le gouvernement peut prendre toutes les mesures dans tous les domaines, sauf ceux qui sont cités. Ce choix crée énormément de flou. Dans son avis du 25 mars, le Conseil d'Etat le rappelle : « les

pouvoirs attribués au Roi doivent être définis avec précision, tant en ce qui concerne les buts et les objectifs qu'en ce qui concerne les matières où des mesures peuvent être prises et leur portée ».

- Le contrôle du parlement et la participation des organisations sociales, constituant une balise démocratique élémentaire, sont mises hors-jeu pendant la période (3 mois, renouvelable une fois pour une période de 3 mois).
- Bien qu'il soit indiqué dans le texte que le gouvernement ne peut pas prendre de mesures qui porteraient atteinte à la protection sociale ou au pouvoir d'achat des ménages, le doute est permis. En effet, le gouvernement a la possibilité d'adapter le droit du travail ou le droit de la sécurité sociale.
- Le gouvernement semble avoir de très larges marges de manœuvre pour soutenir financièrement les banques et les grandes entreprises, notamment lorsqu'il est écrit que le gouvernement peut « apporter un soutien direct ou indirect, ou prendre des mesures protectrices, pour les secteurs financiers, économiques, le secteur marchand et non marchand, les entreprises et les ménages, qui sont touchés en vue de limiter les conséquences de la pandémie. » Le risque est donc grand de revivre ce qu'il s'est passé en 2008-2011 ; le gouvernement a sauvé les banques pour ensuite faire porter le coût de ce sauvetage sur le dos des contribuables.

4 Les mesures prises au niveau européen

4.1 Le plan d'aide de 750 milliards de la BCE : un plan taillé pour les banques

Le plan « d'urgence » de 750 milliards d'euros annoncé par la BCE le 18 mars dernier ne sera d'aucun secours ni pour l'économie réelle et le secteur de la santé, ni pour celles et ceux qui ont perdu leurs revenus suite aux mesures de confinement. En effet, ce plan consiste en un programme de rachat des titres de dettes publique et privée exclusivement auprès des banques privées, en espérant (de manière totalement naïve) que ces injections dans la sphère financière retourneront d'une manière ou d'une autre dans l'économie. Ce mécanisme est pourtant connu et a prouvé son inefficacité : les milliers de milliards de liquidités injectés par la BCE depuis 2015 dans le cadre du Quantitative easing n'ont pas été utilisés par les banques et les grandes entreprises pour investir dans la sphère productive mais bien pour augmenter les dividendes et créer de nouvelles bulles spéculatives.

4.2 Le plan d'aide de 540 milliards de l'Union européenne : un plan limité et flou

Après de longues négociations, les ministres des Finances de l'Union européenne se sont mis d'accord le 10 avril sur un plan de 540 milliards d'euros destiné à relancer l'économie européenne suite à la pandémie de Covid-19. Ces 540 milliards se composent de trois grandes mesures :

- prêt de 240 milliards pour les Etats européens via le Mécanisme européen de stabilité (MES) afin de financer les nouvelles dépenses sanitaires ;
- prêt de 200 milliards pour les entreprises via la Banque européenne d'investissement (BEI) afin de les « aider » ;
- prêt de 100 milliards pour les Etats européens via la Commission européenne afin de financer les dépenses liées à l'augmentation du chômage

Quelques remarques importantes par rapport à ce nouveau plan :

- il n'est pas encore adopté : malgré l'urgence de la situation, le sommet par visioconférence des chefs d'Etat ou de gouvernement du 23 avril n'a pas permis de finaliser un accord. Ce plan devrait être présenté le 6 mai ;

- même si les montants semblent importants, ce plan est en réalité assez limité. Par exemple, on a donné 4 fois plus aux banques lors de la crise de 2008 ;
- ce sont des prêts, donc cela va provoquer une augmentation forte des dettes publiques. Faudra-t-il les rembourser via de nouvelles mesures d'austérité ?
- les prêts accordés par le MES sont normalement accompagnés de conditions strictes en matière de politique économique et budgétaire. Ici aussi le flou subsiste. D'un côté, on déclare que la seule condition sera que ces prêts soient consacrés à des dépenses de soins de santé et, d'un autre, il est dit que les « Etats bénéficiaires renforceront leurs fondamentaux économiques et financiers dans le cadre de la surveillance économique et budgétaire de l'Union européenne ».

5 Un déficit de 35 milliards et une dette qui passe de 99 % à 115 % du PIB, minimum

Les mesures prises par le gouvernement fédéral et les entités fédérées constituent des dépenses supplémentaires dans les budgets initialement prévus. Elles vont donc augmenter mécaniquement le déficit budgétaire. Le ministre David Clarinval annonçait le 3 avril 2020 que ces dépenses s'élèvent à plus de 9 milliards d'euros et se répartissent comme suit :

Chômage temporaire (1 million de travailleur.euse.s sont concerné.e.s) :	5 milliards
Aides aux indépendants (droit passerelle) :	1 milliard
Dépenses sanitaire d'urgence (masques, tests, etc.) :	1 milliard
Exemption de cotisations sociales (patronales) pour les entreprises :	500 millions
Financements des hôpitaux :	140 millions
Aide allocation-invalidité :	60 millions
Dépenses supplémentaires de la Région Wallonne (aides aux PME, etc.) :	500 millions
Dépenses supplémentaires de la Région flamande :	700 millions
Dépenses supplémentaires de la Région Bruxelloise :	190 millions
Dépenses supplémentaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles :	50 millions
TOTA :	9,1 milliards

A ces dépenses supplémentaires, le ministre annonce qu'il faut ajouter des pertes de recettes de 1,3 milliard d'euros, liées à l'annulation des dividendes qui devaient être perçues par l'Etat en tant qu'actionnaire de grandes entreprises telles que Belfius, BNP Paribas Fortis, Proximus, bpost...

Tenant compte de ces éléments, et du fait qu'un déficit de 13,5 milliards d'euros était déjà prévu avant la crise du coronavirus, le gouvernement annonce un déficit budgétaire belge de 24 milliards d'euros pour l'année 2020.

Ces chiffres étaient clairement sous-estimés, notamment pour les deux raisons suivantes :

- ils se basaient sur une reprise des activités le 19 avril, ce qui n'a pas été le cas ;
- ils ne prenaient pas en compte les pertes de recettes liées à la récession économique. Or, un important recul de l'activité est en cours, ce qui implique moins de consommation donc moins de TVA, moins de bénéfices pour les entreprises donc moins d'impôt sur les sociétés, moins d'emplois donc moins de précompte professionnel et moins de cotisations sociales.

Le 8 avril 2020, la Banque nationale de Belgique (BNB) et le Bureau fédéral du plan (BFP) sortaient des nouveaux chiffres pour l'année 2020 :

Récession :	8 %	(le PIB passerait de 470 milliards en 2019 à 432 milliards en 2020)
Déficit public :	7,5 % du PIB	(35 milliards)
Dettes publique :	115 % du PIB	

Même si ces chiffres impressionnants semblent plus réalistes (ils tiennent compte de la perte de recettes liées à l'activité économique et une reprise à partir du second semestre), ils semblent encore largement sous-estimés, notamment pour les raisons suivantes.

- 1) La BNB/BFP déclare en effet dans son communiqué « ces chiffrages ne tiennent pas compte de toutes les mesures déjà prises ni de l'augmentation des coûts du système de santé liée à la crise du Covid-19. ». Or ces mesures s'élèvent déjà à plus de 9 milliards selon le ministre du Budget David Clarinval.
- 2) Ils ne prennent pas non plus en compte les pertes de recettes liées à la suppression de dividendes (1,3 milliard d'euros).
- 3) Ils tablent sur une « reprise vigoureuse dans la deuxième moitié de l'année ». Le scénario retenu par la BNB/BFP considère que « les effets négatifs de la crise seraient temporaires et principalement concentrés sur les deux premiers trimestres de 2020. » Cette hypothèse est trop optimiste. Il est en effet fort peu probable que l'économie belge redémarre en deux claquements de doigts. Pour rappel, une partie importante de l'appareil productif mondial est à l'arrêt, ce qui pose plusieurs problèmes, en particulier au niveau des chaînes d'approvisionnement mais aussi de la baisse significative des ventes. Même dans le cas d'un déconfinement progressif à courte échéance, de nombreux secteurs auront du mal à se relancer. Cela dépendra fortement de la manière dont les autres économies redémarreront également.
- 4) Des nouvelles dépenses sociales sont inévitables. Vu l'ampleur de la crise sanitaire et sociale, les pouvoirs publics devront engager de nouvelles dépenses notamment dans le secteur de la santé mais aussi pour face à une augmentation forte du chômage structurel.
- 5) Pour l'instant, les mesures prises en faveur des entreprises se sont concentrées sur leurs problèmes de liquidités (garanties publiques sur les crédits, possibilité de reporter des paiements de cotisations...), ce qui pourrait déjà alourdir la facture. Mais les aides directes pour garantir la solvabilité des entreprises (leur éviter la faillite) n'ont pas encore commencé. Ici encore le scénario retenu par la BNB/BFP est très optimiste : celui-ci « repose sur l'hypothèse technique que le stress de trésorerie ne donne pas lieu à des problèmes de solvabilité conduisant à de nombreuses faillites d'entreprises et, par extension, à une hausse durable du chômage. ». Pourtant, dans le même communiqué, ils annoncent : « le risque de faillite pour des entreprises peu liquides, disposant de coussins de fonds propres réduits ou plus fortement touchées par la crise est donc bien réel. Contenir ce risque nécessitera vraisemblablement de déployer rapidement des mesures supplémentaires ciblées sur ces entreprises afin de préserver leur solvabilité. ». En réalité, cette hypothèse est déjà en cours. A titre d'exemple, Brussels Airlines, Tui Fly et d'autres acteurs aéronautiques ont déjà demandé à l'Etat une « aide » d'un demi-milliard d'euros. Ce n'est qu'un début. Il ne s'agit pas ici d'estimer précisément à quel niveau se situera le déficit public et la dette à la fin de l'année (la BNB et le BFP admettent eux-mêmes qu'il existe de nombreuses incertitudes quant au rythme du déconfinement et à la manière dont l'économie belge, européenne et mondiale vont sortir de cette crise) mais bien de prendre conscience de l'ampleur que cette crise va avoir sur les finances publiques et l'endettement de la Belgique.

6 Qui va payer ? Va-t-on nous rejouer le mauvais scénario de 2008 ?

Tandis que les gouvernements s'apprêtent à augmenter fortement les dépenses pour sauver les grandes entreprises et les banques, la Commission européenne a annoncé que les règles budgétaires sont provisoirement suspendues.

Lors de la crise financière de 2008-2009, conséquence directe de la libéralisation financière et des comportements aberrants et criminels de grandes banques, tous les principes en vigueur depuis 30 ans, affirmant qu'il n'y pas d'argent disponible (pour la santé, pour le social, pour lutter contre la précarité et les inégalités) car il faut réduire le déficit et la dette publique, volent en éclat. Les Etats

interviennent alors massivement pour sauver de la faillite les grandes institutions financières, ce qui fait exploser la dette publique de la majorité des pays européens. En ce qui concerne la Belgique : la dette publique passe de 84 % du PIB à 100 % en 2011, suite aux sauvetages de Dexia, Fortis et KBC. Après quelques discours sur la nécessité de mettre fin au capitalisme sauvage et à la spéculation effrénée, les gouvernements européens exonèrent très rapidement les institutions bancaires et leurs grands actionnaires de leurs responsabilités, pour pointer du doigt les dépenses prétendument irresponsables des Etats et des ménages, justifiant une nouvelle cure d'austérité pour les travailleurs et des coupes massives dans les systèmes de santé publique...

Le risque est grand de voir ce scénario se renouveler. Après avoir suspendu les règles budgétaires pour sauver les grandes entreprises et les banques, on redemanderait aux travailleurs de faire des sacrifices importants pour diminuer l'endettement de la Belgique et renforcer sa compétitivité. Concrètement, cela signifie de nouvelles mesures d'austérité, de nouvelles privatisations, de nouvelles attaques sur le droit du travail et sur la sécurité sociale.

A la lecture de la dernière déclaration de Geoffroy Roux de Bézieux le 12 avril, patron du Medef, appelant les salariés à travailler plus une fois sortis du confinement (« Il faudra bien se poser tôt ou tard la question du temps de travail, des jours fériés et des congés payés pour accompagner la reprise économique et faciliter, en travaillant un peu plus, la création de croissance supplémentaire »), on voit bien que ce scénario est déjà en route.

7 Un autre scénario est possible et nécessaire. 8 propositions

Mais ce scénario n'est pas une fatalité. Une sortie de crise par le haut est possible. En plus de mesures d'urgence visant à lutter efficacement contre la crise sanitaire, des mesures peuvent être prises pour réduire radicalement la dette publique et ainsi dégager des moyens supplémentaires pour inverser la tendance, à savoir renforcer la sécurité sociale et les services publics, lutter contre la précarité et les inégalités et améliorer les conditions de vie et de travail de la majorité de la population.

7.1 Instaurer un moratoire sur le paiement des intérêts de la dette

Pour ce faire, les Etats peuvent s'appuyer sur le droit international, notamment sur l'état de nécessité, qui permet à un Etat de renoncer à poursuivre le remboursement de la dette parce que la situation objective menace gravement la population et que la poursuite du paiement de la dette l'empêche de répondre aux besoins les plus urgents de la population.

7.2 Réaliser un audit de la dette et annuler les dettes illégales et illégitimes

Ce moratoire sur le paiement des dettes publiques doit être combiné à un audit à participation citoyenne afin d'en identifier la partie illégitime et l'annuler. Une enquête approfondie, transparente et contrôlée démocratiquement doit faire la lumière sur l'endettement de la Belgique et permettre de répondre aux questions suivantes : comment la dette a-t-elle été générée et accumulée ? A quoi a-t-elle servi réellement ? La croissance de l'endettement a-t-elle bénéficié à la majorité de la population ? Quels ont été les principaux bénéficiaires de l'endettement ? Qui sont les créanciers ? Quelles sont les conséquences socio-économiques du remboursement ? Cet audit devra permettre d'identifier, en vertu des principes du droit international et des textes légaux établissant les notions de dettes illégales, illégitimes et odieuses la part que la population doit réellement rembourser et celle qui devrait être annulée.

Définitions succinctes des différents types de dettes

Dettes illégales : dette qui ne respecte pas la Constitution ou les lois en vigueur en matière contractuelle.

Dettes illégitimes : dette qui ne profite pas à l'intérêt général mais bien à une minorité privilégiée.

Dettes odieuses : dette utilisée contre les intérêts de la population et lorsque le créancier le sait ou est en mesure de le savoir.

Protéger les dépôts des petits épargnants

A l'occasion de toute annulation de dettes publiques, il conviendra de protéger les petits épargnants qui ont placé leurs économies dans des titres publics ainsi que les salariés et les retraités qui ont vu une partie de leurs cotisations sociales (retraite, chômage, maladie, famille) placée par les institutions ou les organismes gestionnaires dans ce même type de titres. Pour ce faire, une reprise de contrôle du secteur de la banque et de l'assurance sera nécessaire. L'audit de la dette prend alors tout son sens : il a pour vocation de détecter les dettes illégales et/ou illégitimes, mais également d'identifier précisément les détenteurs de titres afin de pouvoir les traiter différemment selon leur qualité.

7.3 Imposer aux créanciers une restructuration de la dette

Un principe devrait primer dans la gestion actuelle de la crise de la dette : c'est aux responsables de la crise et non aux victimes de celle-ci d'en payer le coût. Les grands créanciers ont profité (et profitent encore aujourd'hui) de la spéculation sur les dettes publiques. Ces mêmes créanciers, à savoir les grandes banques, ont été sauvées par les Etats européens. Dès lors, le gouvernement doit imposer aux grands créanciers une restructuration importante de la dette (en seront exemptés les petits porteurs de titres de la dette qui doivent être intégralement remboursés). Pour ce faire, une série de mesures doivent être sérieusement envisagées :

- un allongement de la durée des remboursements ;
- une diminution des taux d'intérêt ;
- une annulation d'une partie du stock de la dette.

7.4 Dégager de nouvelles ressources sans s'endetter

L'annulation de la dette n'est pas une solution miracle. Plutôt que de s'endetter, il vaut mieux chercher à dégager de nouvelles ressources non génératrices d'endettement. C'est possible :

- globalisation des revenus pour le calcul de l'impôt ;
- lutte forte contre la grande fraude fiscale ;
- impôt exceptionnel et/ou structurel sur les grosses fortunes ;
- harmonisation de l'impôt des sociétés au niveau européen ;
- taxe sur les transactions financières au niveau européen.

7.5 S'endetter mais pas n'importe comment et à n'importe quelles conditions

Toute dette n'est pas mauvaise en soi. Un Etat doit pouvoir s'endetter, notamment pour répondre à la crise sanitaire que nous vivons, pour faire face à la récession et relancer l'activité économique, pour investir dans les services sociaux (comme l'éducation, la santé, la culture, les logements sociaux, l'accueil de l'enfance, etc.) ou pour réaliser des projets d'utilité publique et de grande ampleur comme, par exemple, le développement énergies renouvelables.

Mais il est fondamental que la politique d'emprunt soit transparente et démocratique (sous le contrôle des citoyens) et qu'elle vise réellement à servir les intérêts de la collectivité. Il faut un réel débat permettant de décider démocratiquement ce qui est légitime ou non.

7.6 Permettre à la BCE de prêter directement aux Etats et d'annuler les dettes publiques qu'elle détient.

Plutôt que d'injecter des liquidités gigantesques dans les banques en espérant naïvement que celles-ci financeront l'économie réelle, il faut supprimer l'article 123 du traité de Lisbonne et permettre à la BCE de prêter directement aux Etats au taux zéro. Mais la BCE doit aller plus loin et décider d'effacer de ses comptes les dettes publiques de la zone euro qu'elle a achetées aux banques privées. En avril 2019, la BCE détenait pour plus de 73 milliards d'euros de la dette belge qu'elle pourrait effacer de son bilan. Cette mesure aurait pour conséquence de diminuer immédiatement le poids de la dette et d'augmenter les ressources disponibles pour faire face à la crise.

Via son nouveau plan de 750 milliards de rachat de titres, qu'elle compte réaliser d'ici la fin de l'année, la BCE pourrait donc encore racheter entre 10 et 20 milliards de titres de la dette belge. Si la BCE décidait d'annuler toutes ces créances (celles qu'elle détient déjà et celles qu'elle va acquérir au cours de l'année 2020), la dette belge pourrait donc diminuer de près de 90 milliards. Cette opération comptable ferait repasser l'endettement largement en dessous des 100 %, ce qui donnerait de nouvelles marges de manœuvre pour concrétiser un plan d'urgence sanitaire et un plan de relance cohérent .

Par ailleurs, il est nécessaire de réformer complètement la BCE, notamment pour que la politique monétaire en général et la création de monnaie en particulier soient contrôlées et gérées collectivement. La BCE (et les autres banques centrales) devrait avoir d'autres objectifs que de limiter le niveau d'inflation à 2 %. La BCE devrait donner la priorité à l'augmentation des emplois de qualité, au financement de la transition écologique, au financement des services publics, à la lutte contre la spéculation et l'évasion fiscale, à la régulation stricte des banques privées, etc.

7.7 Passer des paroles aux actes : annulation immédiate et inconditionnelle de la dette des pays du Sud

Même si la situation est très grave en Europe et en Belgique, les pays du Sud rencontrent des difficultés d'une gravité beaucoup plus importante que pour les pays du Nord. L'absence de système de santé publique, l'absence de sécurité sociale, l'insalubrité de nombreux habitats (2 milliards de personnes vivent dans des bidonvilles) sont autant d'éléments qui risquent de provoquer des millions de morts dans les pays du Sud. A cela s'ajoute un autre problème : la quasi-impossibilité d'organiser un confinement digne de ce nom. Dans beaucoup de pays du Sud, plus de 70 % des personnes travaillent dans le secteur informel et vivent au jour le jour. Lorsqu'un jour sans travail signifie un jour sans repas, rester chez soi n'est pas une option.

Pour les pays du Sud, même avant cette crise sanitaire, les arguments en faveur de l'annulation de la dette étaient nombreux et chacun de ces arguments, pris individuellement, suffit à justifier l'annulation totale, immédiate et inconditionnelle de la dette extérieure publique du Sud. Cette dette a déjà été remboursée à plusieurs reprises. Elle constitue une arme pour maintenir la domination sur les peuples et permettre le pillage des ressources naturelles.

Certaines choses semblent bouger :

- l'ONU a demandé une annulation des dettes africaines pour 236 milliards de dollars ;
- le Secrétaire général des Nations Unies a appelé à une restructuration de la dette, y compris des exonérations sur les paiements des intérêts de la dette en 2020 ;
- le FMI et la Banque mondiale ont appelé à geler le remboursement de la dette des pays pauvres ;

- les ministres africains des Finances ont appelé à une suspension de tous les paiements d'intérêts en 2020 et de tous les paiements de principal et d'intérêts par les Etats fragiles ;
- Macron a annoncé le 13 avril que la France allait annuler massivement la dette des pays africains.

Mais attention, ces quinze dernières années, les créanciers du Nord ont régulièrement annoncé, avec grand tapage médiatique, que la dette des pays dits « pauvres » allait être définitivement annulée. Ces intentions ne se sont jamais concrétisées et lorsque des annulations ont eu lieu, elles ont été systématiquement organisées au profit des créanciers et accompagnées de conditionnalités qui ont encore aggravé les conditions de vie des populations. A titre d'exemple, moins de vingt-quatre heures après l'annonce de Macron, l'« annulation massive » se transformait en un simple report de paiement sur une partie de la dette des 77 pays classés parmi « les plus pauvres ».

La Belgique doit faire sa part et annuler immédiatement les créances de la Belgique à l'égard des pays du Sud.

Avancer dans cette direction ne ferait que concrétiser une série d'engagements déjà pris par la Belgique. Le 29 mars 2007, le sénat belge a adopté une résolution qui demandait notamment au gouvernement d'instaurer immédiatement un moratoire avec gel des intérêts sur le remboursement du service de la dette bilatérale à l'égard des pays en développement et d'organiser un audit de leurs dettes pour identifier la part odieuse et ensuite l'annuler. Dans son accord 2011, le gouvernement belge s'est également engagé à réaliser « l'audit des dettes et à annuler en priorité les dettes contractées au détriment des populations ».

La Belgique a prêté à plusieurs reprises à des dictatures avérées telles que le Zaïre de Mobutu, l'Indonésie de Suharto, les Philippines de Marcos, la Tunisie de Ben Ali, l'Egypte de Moubarak, le Gabon d'Omar Bongo, le Congo-Brazzaville de Sassou Nguesso, etc.

Le montant total des créances de la Belgique sur les PED s'élève à environ 300 millions d'euros, soit 30 fois moins que ce qui a été injecté dans la seule banque Dexia pour la sauver de la faillite.

7.8 Combiner ces mesures avec d'autres mesures fortes

Cette crise sanitaire et économique, d'une ampleur inédite, ne doit pas nous faire oublier les deux urgences qui étaient là avant la crise et qui sont toujours là : l'urgence sociale (mal logement, précarité, inégalités, discriminations de genre...) et l'urgence écologique (dérèglement du climat, déforestation, pollution des sols et de l'air, disparition massive d'espèces...) et cela implique de réfléchir à un ensemble cohérent d'autres mesures radicales, telle que :

- la nationalisation de certains secteurs stratégiques comme l'énergie, les transports, la Poste, les télécommunications, le secteur bancaire... ;
- l'augmentation des investissements dans l'enseignement, la santé, l'accueil de l'enfance, les transports publics, la transition écologique... ;
- la réduction collective du temps de travail et l'augmentation du salaire minimum ;
- la relocalisation de la production matérielle et des services ;

